

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/I-02

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Rapport de M. le Président

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, adopté par la commission de surveillance de l'établissement lors de sa séance du 7 octobre 2005.

L'équilibre général de ce projet s'établit à – 5 874,60 €

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 003	– Excédent prévisionnel d'investissement.....	– 11 814,60 €
Compte 21	– Immobilisations corporelles.....	2 000,00 €
Compte 23	– Immobilisations en cours.....	2 000,00 €
	Total des dépenses.....	– 7 814,60 €

RECETTES

Compte 28	– Amortissement des immobilisations.....	– 7 814,60 €
	Total des recettes.....	– 7 814,60 €

B – SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Chapitre 60	– Achats	4 814,60 €
	(comptes 6061, 6062, 6063, 6066 et 6068)	
Compte 611	– Prestations de service	1 940,00 €
	(comptes 6111 et 6112)	
	Total des dépenses du groupe I	6 754,60 €

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Compte 623	– Publicité, publications, relations publiques	3 000,00 €
Compte 6811	– Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	– 7 814,60 €
	Total des dépenses du groupe III	– 4 814,60 €
	Total des dépenses.....	1 940,00 €

* * *

RECETTES

GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables

Chapitre 77	– Produits exceptionnels	1 940,00 €
	(compte 775)	
	Total des recettes du groupe III	1 940,00 €
	Total des recettes.....	1 940,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2005, tel qu'il vient de vous être présenté.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/I-02

**CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

—

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

—

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 7 octobre 2005,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2005 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'équilibre à – 5 874,60 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,